

Vos questions / nos réponses

Comment faire interner un proche dangereux anonymement

Par [Profil supprimé](#) Postée le 30/01/2018 18:42

Bonjour,

J'ai un membre de ma famille qui est sous l'influence d'une drogue (je n'ai aucune précision concernant le type) , cette personne devient dangereuse pour elle et ses enfants, elle entre en conflit avec toutes les personnes de notre famille et provoque physiquement avec des menaces J'aimerais interner cette personne mais le soucis est que j'ai peur d'elle ... Si cette personne apprend que je suis responsable de quelconque internement elle pourrait agir en fonctions des menaces déjà colporter a mon encontre
C'est pour cela que j'aimerais que cette procédure ce fasse anonymement ??? Cela serais t'il possible ???

Mise en ligne le 01/02/2018

Bonjour,

La procédure d'hospitalisation d'une personne au comportement dangereux pour lui-même et/ou pour les tiers est rigoureusement cadrée par la loi et ne peut être mise en œuvre qu'à la condition de l'existence de danger.

L'appréciation de la situation de danger revient aux médecins qui sont seuls compétents à cet effet et la loi ne prévoit pas que la procédure de soins psychiatrique à la demande d'un tiers se fasse anonymement à notre connaissance.

Cependant la situation que vous nous décrivez comporte, effectivement, des éléments tangibles de danger, notamment pour les enfants. Aussi au - delà de l'éventuelle toxicomanie de ce monsieur, il est possible de demander une intervention des services de protection de l'enfance. Ce signalement peut se faire auprès des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de votre département ou auprès du Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger (SNATED) dont nous vous mettons le numéro en bas de page. Ces services pourront diligenter une enquête pour évaluer la situation et prendre éventuellement les mesures nécessaires. Ceci peut être anonyme.

Si vous souhaitez des informations complémentaires n'hésitez pas à nous recontacter par tchat via notre site (gratuit et anonyme) du lundi au vendredi de 14h00 à minuit ou au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, gratuit et anonyme) tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [SNATED](#)